

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016**

Séance(s) du mardi 16 février 2016

**Articles, amendements et annexes**





# 130<sup>e</sup> séance

## PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE

Projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence

*Texte adopté par la commission – n° 3495*

### Article unique (Non modifié)

- ① I. – L'état d'urgence déclaré par le décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015 portant application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 et le décret n° 2015-1493 du 18 novembre 2015 portant application outre-mer de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, prorogé par la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions, est prorogé pour une durée de trois mois à compter du 26 février 2016.
- ② II. – Il emporte, pour sa durée, application du I de l'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence.
- ③ III. – Il peut y être mis fin par décret en conseil des ministres avant l'expiration de ce délai. En ce cas, il en est rendu compte au Parlement.

**Amendement n° 13** présenté par Mme Attard.

Supprimer cet article.

**Amendement n° 4** présenté par M. Ciotti, M. Jacquat, M. Mariani, M. Guillet, Mme Le Callennec, Mme Grosskost, M. Dhuicq, M. Scellier, M. Guibal, M. Vitel, M. Couve, M. Gandolfi-Scheit, M. Verchère, M. Daubresse, M. Furst, M. Salen, M. Courtial, Mme Lacroute, M. Cinieri, M. Myard, M. Lellouche, M. Luca, M. Degauchy et M. Reynès.

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

## Après l'article unique

**Amendement n° 8** présenté par M. Reynès, M. Estrosi, M. Saddier, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Pons, M. Vitel, M. Lurton, M. de La Verpillière, Mme Fort, M. Mariani, M. Cochet et M. Jean-Pierre Vigier.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après l'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« Art. 5-1. – Par dérogation, les policiers municipaux sont habilités à accéder directement aux fichiers mentionnés ci-dessous :

« - le fichier national des immatriculations ;

« - le système d'immatriculation des véhicules ;

« - le fichier des véhicules volés ainsi que le fichier des objets et véhicules signalés. »

**Amendement n° 7** présenté par M. Reynès, M. Estrosi, M. Saddier, M. Morel-A-L'Huissier, Mme Pons, M. Vitel, M. Lurton, M. de La Verpillière, Mme Fort, M. Mariani, M. Cochet et M. Jean-Pierre Vigier.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après l'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« Art. 5-1. – Par dérogation, les policiers municipaux sont habilités à procéder au contrôle d'identité de tout individu se trouvant sur le territoire de leur commune. »

**Amendement n° 9** présenté par M. Reynès, M. Estrosi, M. Saddier, M. Morel-A-L'Huissier, M. Vitel, M. de La Verpillière, Mme Fort, M. Mariani et M. Cochet.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après l'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence, est inséré un article 5-1 ainsi rédigé :

« Art. 5-1. – Durant la période d'état d'urgence, les policiers municipaux sont habilités à porter, dans l'exercice de leurs fonctions, une arme de catégorie B-1 identique à celle utilisée par les personnels des services actifs de la police nationale.

« Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'acquisition et de restitution de ces armes par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale et définit les conditions de leur utilisation par les agents. Il précise les modalités de formation que ces derniers reçoivent à cet effet. »

**Amendement n° 2** présenté par M. Chrétien.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après le troisième alinéa du I de l'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 précitée, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Lorsque les circonstances s'y prêtent, l'officier de police judiciaire peut procéder à la saisie des équipements et des matériels informatiques, ainsi que des téléphones portables, en vue de pouvoir en exploiter les données dans des conditions optimales. »

**Amendement n° 3** présenté par M. Chrétien.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

L'article 11 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 précitée est ainsi modifié :

« 1° Après le troisième alinéa du I, sont insérés quatre alinéas ainsi rédigés :

« Lorsque l'exploitation d'un système informatique ou d'un équipement terminal présent sur les lieux où se déroule la perquisition ou lorsque l'examen de documents n'a pu être réalisé ou achevé pendant le temps de la perquisition dans les conditions mentionnées au présent I, le système, l'équipement ou le document peut être saisi s'il existe des raisons sérieuses de penser que cette saisie est nécessaire à la prévention des menaces pour la sécurité ou l'ordre publics mentionnées dans la décision prévue au deuxième alinéa du I.

« La saisie est réalisée en présence de l'officier de police judiciaire. Un procès-verbal en mentionne les motifs et dresse l'inventaire des biens saisis. À la fin de la perquisition, il est remis copie du procès-verbal aux personnes mentionnées au deuxième alinéa du I.

« Les documents, systèmes informatiques et équipements terminaux saisis sont conservés sous la responsabilité du chef du service ayant procédé à la perquisition et à la saisie, qui est garant de leur intégrité, pendant le temps strictement nécessaire à leur copie, leur exploitation ou leur examen et dans la limite de quinze jours, avant restitution à leur propriétaire. Celui-ci est immédiatement informé, par tout moyen, de son droit de saisir le juge administratif des référés, statuant dans les conditions prévues à l'article L. 521-2 du code de justice administrative, aux fins d'obtenir la restitution des biens saisis.

« Si l'exploitation ou l'examen mentionné à l'alinéa précédent conduisent à la constatation d'une infraction, les biens saisis peuvent être conservés suivant les règles applicables en matière de procédure pénale.

« 2° Le quatrième alinéa du I est complété par les mots : « , auquel est joint, le cas échéant, copie du procès-verbal de saisie. »

**Amendement n° 5** présenté par M. Ciotti, M. Jacquat, M. Mariani, M. Guillet, Mme Le Callennec, Mme Grosskost, M. Dhuicq, M. Scellier, M. Guibal, M. Vitel, M. Couve, M. Gandolfi-Scheit, M. Verchère, M. Daubresse, M. Furst, M. Salen, Mme Lacroute, M. Cinieri, M. Myard, M. Lellouche, M. Luca, M. Degauchy, M. Reynès, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Louwagie.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après l'article 14-1 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est inséré un article 14-2 ainsi rédigé :

« Art. 14-2. – La déclaration de l'état d'urgence emporte la suspension de l'application des articles L. 521-2 et L. 521-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. »

**Amendement n° 6** présenté par M. Ciotti, M. Jacquat, M. Mariani, M. Guillet, Mme Le Callennec, Mme Grosskost, M. Dhuicq, M. Scellier, M. Guibal, M. Vitel, M. Couve, M. Gandolfi-Scheit, M. Verchère, M. Daubresse, M. Furst, M. Salen, M. Courtil, Mme Lacroute, M. Cinieri, M. Myard, M. Lellouche, M. Luca, M. Degauchy, M. Reynès, M. Jean-Pierre Vigier et Mme Louwagie.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

Après l'article 14-1 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence est inséré un article 14-2 ainsi rédigé :

« Art. 14-2. – La déclaration de l'état d'urgence emporte immédiatement et de plein droit le rejet de toute demande de titre en cours d'instruction, formulée par des individus condamnés pour violation du code pénal. »

---



---

## ANNEXES

### DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 février 2016, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté, par le Sénat, autorisant la ratification du traité de coopération en matière de défense entre la République française et la République du Mali.

Ce projet de loi, n° 3498, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 février 2016, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande concernant le statut des forces en visite et la coopération en matière de défense.

Ce projet de loi, n° 3499, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 février 2016, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie relatif à la coopération dans le domaine de la défense.

Ce projet de loi, n° 3500, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 février 2016, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Lituanie relatif à la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Ce projet de loi, n° 3501, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Lionnel Luca et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à la mise en place d'un service républicain pour les jeunes Français.

Cette proposition de loi, n° 3504, est renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Bernard Perrut, une proposition de loi visant à la publication des comptes des établissements publics de santé.

Cette proposition de loi, n° 3505, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Benoît Hamon et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à faciliter la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel en tant que maladie professionnelle.

Cette proposition de loi, n° 3506, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Frédéric Lefebvre et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à étendre le caractère incompressible de la peine aux assassinats commis en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur.

Cette proposition de loi, n° 3507, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de Mme Véronique Besse, une proposition de loi visant à faire de la prévention et du dépistage du cancer la grande cause nationale 2017.

Cette proposition de loi, n° 3508, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Paul Salen et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à améliorer le statut des jeunes entreprises innovantes.

Cette proposition de loi, n° 3509, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 février 2016, de M. Philippe Vitel et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français.

Cette proposition de résolution, n° 3497, est renvoyée à la commission des affaires économiques, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 février 2016, de M. Gilles Savary, un rapport, n° 3494, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion de la proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 février 2016, de M. Pascal Popelin, un rapport, n° 3495, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (n° 3487).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de Mme Chantal Guittet, un rapport, n° 3511, fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (n° 3147).

### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 février 2016, de Mme Danielle Auroi, un rapport d'information, n° 3496, déposé par la commission des affaires européennes sur les négociations de l'Union européenne avec le Royaume Uni relatives à son maintien au sein de l'Union.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Gilbert Le Bris, un rapport d'information n° 3502, déposé en application de l'article 29 du règlement au nom des députés de l'Assemblée nationale à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'atlantique nord sur l'activité de la délégation française au cours de l'année 2014.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Daniel Goldberg un rapport d'information, n° 3503, déposé en application de l'article 145 du règlement, par la commission des affaires économiques sur la mobilisation du foncier privé en faveur du logement.

### DÉPÔT D'UN AVIS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2016, de M. Yann Galut, un avis, n° 3510, fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale

et du contrôle budgétaire sur le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale (n° 3473).

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des Présidents  
du mardi 16 février 2016)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
<b>Semaine de contrôle</b>			
<b>MARDI 16</b>	À 9 h 30 : – Questions orales sans débat.	À 15 heures : – Questions au Gouvernement. – Pt prorogation de l'état d'urgence (3487, 3495).	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 17</b>		À 15 heures : – Questions au Gouvernement sur des sujets européens. – Questions sur la politique nationale en matière d'enseignement supérieur. (1) – CMP Pt réseaux des CCI	À 21 h 30 : – Questions sur la politique de l'emploi. (2)
<b>JEUDI 18</b>	À 9 h 30 : – Questions orales sans débat.	À 15 heures : – Questions sur la politique du Gouvernement en matière d'infrastructures de transports. (3) – Questions sur l'économie collaborative. (4) – Lect. déf. Pt droits des étrangers	À 21 h 30 : – Débat sur l'évaluation de l'action de la douane contre les fraudes. (5)
<b>Semaine du Gouvernement</b>			
<b>MARS</b>			
<b>MARDI 1<sup>er</sup></b>		À 15 heures : – Questions au Gouvernement. – Lect. déf. Pn protection de l'enfant. – Pt lutte contre le crime organisé et garanties procédure pénale (3473).	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.
<b>MERCREDI 2</b>		À 15 heures : – Questions au Gouvernement. – Lect. déf. Pn protection de l'enfant. – Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.
<b>JEUDI 3</b>	À 9 h 30 : – Suite odj de la veille.	À 15 heures : – Suite odj du matin.	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.
<b>VENDREDI 4</b>	À 9 h 30 : – Suite odj de la veille.	À 15 heures : – Suite odj du matin.	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.
<b>Semaine de l'Assemblée</b>			
<b>MARDI 8</b>		À 15 heures : – Questions au Gouvernement. – Explications de vote et vote par scrutin public : Pt lutte contre le crime organisé et garanties procédure pénale. – Pn renforcement liberté, indépendance et pluralisme des médias (3465).	À 21 h 30 : – Suite odj de l'après-midi.

<b>MERCREDI 9</b>		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Questions au Gouvernement.</li> <li>– CMP Pn lutte contre incivilités et actes terroristes dans transports collectifs de voyageurs (3494).</li> <li>– Pn Sénat droit à la formation et exercice du mandat des élus locaux (3474).</li> </ul>	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>
<b>JEUDI 10</b>	<p>À 9 h 30 : <sup>(6)</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pn réforme prescription en matière pénale (2931).</li> <li>– Pn rémunération capital des sociétés coopératives (3439).</li> <li>– Pn prolongation interdiction de licenciement suite congé maternité (2927 rect.).</li> <li>– Pn Sénat protection des forêts contre l'incendie (3231).</li> </ul>	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj du matin.</li> </ul>	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>
<i>Semaine du Gouvernement</i>			
<b>MARDI 15</b>		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Questions au Gouvernement.</li> <li>– 2<sup>e</sup> lect. Pt biodiversité, nature et paysages (3442).</li> </ul>	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>
<b>MERCREDI 16</b>		<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Questions au Gouvernement.</li> <li>– <i>Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur le rapport au Parlement relatif aux conditions d'emploi des forces armées sur le territoire national pour protéger la population (art. 50-1 de la Constitution).</i></li> <li>– Suite odj de la veille.</li> </ul>	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>
<b>JEUDI 17</b>	<p>À 9 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Pt Sénat accord groupe aérien européen (1800, 3490). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat traité France-République tchèque protection civile (2329). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat accord France-CERN exonération droits d'enregistrement acquisitions immobilières (2604). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat accord partenariat UE-Philippines (3378). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat accord partenariat UE-Viêt Nam (3379). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat accord pêche illicite (3147). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat convention O.I.T. sur travail forcé (3454). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt accord France-Irak investissements (2653, 3491). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt accord Banque asiatique d'investissement (3218, 3486). <sup>(7)</sup></li> <li>– Pt Sénat convention environnement (3148). <sup>(7)</sup></li> <li>– Suite odj de la veille.</li> </ul>	<p>À 15 heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj du matin.</li> </ul>	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Suite odj de l'après-midi.</li> </ul>

<sup>(1)</sup> *Ordre du jour proposé par les groupes SRC et RRDP.*

<sup>(2)</sup> *Ordre du jour proposé par le groupe LR.*

<sup>(3)</sup> *Ordre du jour proposé par le groupe UDI.*

<sup>(4)</sup> *Ordre du jour proposé par le groupe Écolo.*

<sup>(5)</sup> *Ordre du jour proposé par le groupe GDR.*

<sup>(6)</sup> *Ordre du jour proposé par le groupe RRDP.*

<sup>(7)</sup> *Procédure d'examen simplifiée.*

### TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

#### *Transmissions*

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

#### *Communication du 11 février 2016*

- 5532/16 – Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume de Danemark
- 5787/16 – Projet de décision du Conseil portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale pour la Slovaquie
- COM(2015) 564 final RESTREINT UE. – Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations relatives à un accord bilatéral entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine sur la sécurité de l'aviation civile
- COM(2016) 39 final – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif au mercure et abrogeant le règlement (CE) n° 1102/2008 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
- COM(2016) 42 final – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de la convention de Minamata sur le mercure
- COM(2016) 43 final – Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur l'utilisation de la bande de fréquences 470–790 MHz dans l'Union
- COM(2016) 44 final – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2015/936 du Parlement européen et du Conseil relatif au régime commun applicable aux importations de produits textiles en provenance de certains pays tiers non couverts par des accords, protocoles ou autres arrangements bilatéraux, ou par d'autres régimes d'importation spécifiques de l'Union
- D042131/03 – Directive (UE) de la Commission modifiant la directive 2009/45/CE du Parlement européen et du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

JOIN(2016) 4 final – Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la conclusion d'un accord de dialogue politique et de coopération entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Communauté andine et ses pays membres (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou et Venezuela), d'autre part

JOIN(2016) 5 final – Proposition conjointe de décision du Conseil relative à la conclusion de la procédure de consultation avec la République du Burundi au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou

### TEXTES TRANSMIS EN APPLICATION DU PROTOCOLE SUR L'APPLICATION DES PRINCIPES DE SUBSIDIARITÉ ET DE PROPORTIONNALITÉ ANNEXÉ AU TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE ET AU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

La Commission européenne a transmis, en application du protocole (n° 2) sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

#### *Communication du 16 février 2016*

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant, en ce qui concerne certaines dates, la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) [COM (2016) 56 final]

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision-cadre 2009/315/JAI du Conseil en ce qui concerne les échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers ainsi que le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS), et remplaçant la décision 2009/316/JAI du Conseil [COM (2016) 7 final].

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant, en ce qui concerne certaines dates, le règlement (UE) n° 600/2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché et le règlement (UE) n° 909/2014 concernant l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres [COM(2016) 57 final].



## 130<sup>e</sup> séance

# ANALYSE DU SCRUTIN

### Scrutin public n° 1238

*Sur l'ensemble du projet de loi prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence (première lecture)*

Nombre de votants : . . . . .	246
Nombre de suffrages exprimés : . . . . .	243
Majorité absolue : . . . . .	122
Pour l'adoption : . . . . .	212
Contre : . . . . .	31

L'Assemblée nationale a adopté.

#### Groupe socialiste, républicain et citoyen (287) :

*Pour.....*: 102

MM. Jean-Pierre **Allossery**, François **André**, Mme Nathalie **Appéré**, MM. Kader **Arif**, Pierre **Aylagas**, Alexis **Bachelay**, Guillaume **Bachelay**, Jean-Paul **Bacquet**, Laurent **Baumel**, Mmes Catherine **Beaubatie**, Marie-Françoise **Bechtel**, MM. Luc **Belot**, Erwann **Binet**, Yves **Blein**, Christophe **Borgel**, Christophe **Bouillon**, Jean-Jacques **Bridey**, Jean-Claude **Buisine**, Vincent **Burroni**, Mmes Colette **Capdevielle**, Marie-Arlette **Carlotti**, M. Guy **Chambefort**, Mme Marie-Anne **Chapdelaine**, MM. Jean-David **Ciot**, Jean-Michel **Clément**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Romain **Colas**, David **Comet**, Mme Valérie **Corre**, MM. Jean-Jacques **Cottel**, Jacques **Cresta**, Mmes Pascale **Crozon**, Seybah **Dagoma**, MM. Carlos **Da Silva**, Pascal **Deguilhem**, Guy **Delcourt**, Mmes Françoise **Descamps-Crosnier**, Fanny **Dombre-Coste**, MM. René **Dosière**, William **Dumas**, Philippe **Duron**, Olivier **Dussopt**, Henri **Emmanuelli**, Mmes Corinne **Erhel**, Marie-Hélène **Fabre**, Martine **Faure**, MM. Olivier **Faure**, Alain **Fauré**, Hervé **Féron**, Mme Geneviève **Fioraso**, MM. Christian **Franqueville**, Jean-Louis **Gagnaire**, Yann **Galut**, Yves **Goasdoué**, Mmes Geneviève **Gosselin-Fleury**, Pascale **Got**, MM. Jean **Grellier**, Régis **Juanico**, Philippe **Kemel**, Mmes Bernadette **Laclais**, Anne-Christine **Lang**, M. Gilbert **Le Bris**, Mmes Anne-Yvonne **Le Dain**, Viviane **Le Dissez**, Annie **Le Houerou**, MM. Patrick **Lemasle**, Christophe **Léonard**, Arnaud **Leroy**, Mmes Marie **Le Vern**, Martine **Lignières-Cassou**, M. François **Loncle**, Mmes Gabrielle **Louis-Carabin**, Marie-Lou **Marcel**, M. Jean-René **Marsac**, Mmes Martine **Martinel**, Frédérique **Massat**, Sandrine **Mazetier**, MM. Patrick **Mennucci**, Philippe **Nauche**, Mme Nathalie **Nieson**, MM. Robert **Olive**, Rémi **Pauvros**, Jean-Claude **Perez**, Mme Élisabeth **Pochon**, MM. Pascal **Popelin**, Dominique **Potier**, Michel **Pouzol**, Mme Régine **Povéda**, M. Joaquim **Pueyo**, Mme Catherine **Quéré**, MM. Dominique **Raimbourg**, Pierre **Ribeaud**, Frédéric **Roig**, Alain **Rousset**, Gilles **Savary**, Stéphane **Travert**,

Mmes Catherine **Troallic**, Cécile **Untermaier**, MM. Daniel **Vaillant**, Patrick **Vignal**, Jean-Michel **Villaumé** et Mme Paola **Zanetti**.

*Contre.....*: 11

Mme Sylviane **Alaux**, M. Pouria **Amirshahi**, Mmes Gisèle **Biémouret**, Fanélie **Carrey-Conte**, M. Jean-Patrick **Gille**, Mme Linda **Gourjade**, MM. Jean-Luc **Laurent**, Denys **Robiliard**, Gérard **Sebaoun**, Christophe **Sirugue** et Mme Suzanne **Tallard**.

*Abstention.....*: 2

Mmes Marie-Noëlle **Battistel** et Catherine **Coutelle**.

*Non-votant(s)* :

M. Jean-Marc **Ayrault** (membre du gouvernement), Mme Ericka **Bareigts** (membre du gouvernement), M. Claude **Bartolone** (président de l'Assemblée nationale), Mmes Hélène **Geoffroy** (membre du gouvernement), Estelle **Grelrier** (membre du gouvernement) et M. Jean-Jacques **Urvoas** (membre du gouvernement).

#### Groupe Les Républicains (196) :

*Pour.....*: 90

MM. Bernard **Accoyer**, Benoist **Apparu**, Mme Laurence **Arribagé**, MM. Jean-Pierre **Barbier**, Jacques Alain **Bénisti**, Marcel **Bonnot**, Philippe **Briand**, Yves **Censi**, Gérard **Cherpion**, Guillaume **Chevrollier**, Alain **Chrétien**, Éric **Ciotti**, Philippe **Cochet**, Mme Marie-Christine **Dalloz**, MM. Bernard **Debré**, Rémi **Delatte**, Mme Sophie **Dion**, MM. Jean-Pierre **Door**, David **Douillet**, Mmes Marianne **Dubois**, Virginie **Duby-Muller**, MM. Georges **Fenech**, François **Fillon**, Mme Marie-Louise **Fort**, MM. Yves **Foulon**, Marc **Francina**, Yves **Fromion**, Laurent **Furst**, Claude de **Ganay**, Sauveur **Gandolfi-Scheit**, Hervé **Gaymard**, Mme Annie **Genevard**, MM. Guy **Geoffroy**, Bernard **Gérard**, Philippe **Gosselin**, Mme Arlette **Grosskost**, MM. Serge **Grouard**, Jean-Claude **Guibal**, Christophe **Guilloteau**, Michel **Heinrich**, Antoine **Herth**, Guénhaël **Huet**, Christian **Kert**, Mmes Nathalie **Kosciusko-Morizet**, Valérie **Lacroute**, M. Jacques **Lamblin**, Mme Laure de **La Raudière**, M. Guillaume **Larrivé**, Mme Isabelle **Le Callennec**, MM. Jean **Leonetti**, Pierre **Lequiller**, Philippe **Le Ray**, Gilles **Lurton**, Thierry **Mariani**, Hervé **Mariton**, Alain **Marsaud**, Philippe Armand **Martin**, Alain **Marty**, Jean-Claude **Mathis**, Gérard **Menuel**, Damien **Meslot**, Philippe **Meunier**, Pierre **Morange**, Pierre **Morel-A-L'Huissier**, Jacques **Myard**, Yves **Nicolin**, Jacques **Pélissard**, Bernard **Perrut**, Édouard **Philippe**, Axel **Poniatowski**, Didier **Quentin**, Frédéric **Reiss**, Bernard **Reynès**, Franck **Riester**, Mme Sophie **Rohfritsch**,

MM. Martial **Saddier**, François **Scellier**, Mme Claudine **Schmid**, MM. Thierry **Solère**, Éric **Straumann**, Lionel **Tardy**, Michel **Terrot**, Dominique **Tian**, Patrice **Verchère**, Arnaud **Viala**, Jean-Pierre **Vigier**, Philippe **Vitel**, Michel **Voisin**, Éric **Woerth** et Mme Marie-Jo **Zimmermann**.

*Contre.....: 1*

M. Dominique **Le Mèner**.

*Non-votant(s):*

Mme Catherine **Vautrin** (présidente de séance).

**Groupe de l'union des démocrates et indépendants (29) :**

*Pour.....: 9*

MM. Charles de **Courson**, Yannick **Favennec**, Philippe **Folliot**, Philippe **Gomès**, Francis **Hillmeyer**, Maurice **Leroy**, Arnaud **Richard**, Philippe **Vigier** et Michel **Zumkeller**.

**Groupe écologiste (18) :**

*Pour.....: 2*

MM. Christophe **Cavard** et François de **Rugy**.

*Contre.....: 8*

Mmes Brigitte **Allain**, Isabelle **Attard**, Danielle **Auroi**, Michèle **Bonneton**, M. Sergio **Coronado**, Mme Cécile **Duflot**, M. Noël **Mamère** et Mme Eva **Sas**.

*Abstention.....: 1*

M. Paul **Molac**.

*Non-votant(s):*

Mme Barbara **Pompili** (membre du gouvernement).

**Groupe radical, républicain, démocrate et progressiste (18) :**

*Pour.....: 4*

M. Jean-Noël **Carpentier**, Mmes Jeanine **Dubié**, Dominique **Orliac** et M. Alain **Tourret**.

**Groupe de la gauche démocrate et républicaine (15) :**

*Pour.....: 1*

M. Marc **Dolez**.

*Contre.....: 9*

MM. François **Asensi**, Alain **Bocquet**, Mme Marie-George **Buffet**, MM. Jean-Jacques **Candelier**, Patrice **Carvalho**, Gaby **Charroux**, André **Chassaigne**, Mme Jacqueline **Frayse** et M. Nicolas **Sansu**.

**Non inscrits (11) :**

*Pour.....: 4*

Mme Véronique **Besse**, M. Nicolas **Dupont-Aignan**, Mme Marion **Maréchal-Le Pen** et M. Thomas **Thévenoud**.

*Contre.....: 2*

MM. Jean **Lassalle** et Philippe **Noguès**.

**MISES AU POINT AU SUJET DU PRÉSENT  
SCRUTIN (N° 1238)**

*(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du Règlement de l'Assemblée nationale)*

Mme Gisèle **Biémouret**, Mme Annick **Lepetit**, M. Yannick **Moreau**, M. Eduardo **Rihan Cypel** qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».











